



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

## MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT SPORTIF

votées par le Comité directeur du 20 novembre 2015  
pour application immédiate

**Championnat de France Quadrettes Vétérans (Art. 13.c. - Annexe 3 du Règlement sportif) :** ce championnat passe de 40 à 64 équipes à compter de l'édition 2016 qui aura lieu à Cluses.

**c - VÉTÉRANS :** 64 équipes de 4 ou 5 joueurs :

- Equipes qualifiées au plan CR/CS
- Les joueurs doivent appartenir à la même AS/ESB
- Dans les CBD de moins de 1 000 licences, possibilité de composer les équipes avec 3 joueurs d'une AS/ESB et un ou deux joueurs d'une autre AS/ESB du CBD. Ces joueurs cooptés doivent appartenir à la même AS/ESB.

Par extension et toujours pour les CBD de moins de 1 000 licences, les équipes composées de 4 joueurs d'une AS/ESB peuvent associer un 5<sup>ème</sup> joueur d'une autre AS/ESB du même CBD.

- 1 seul joueur de division 1D ou 2D autorisé par équipe.
- 2 joueurs minimum de 4<sup>ème</sup> division par équipe.
- 16 poules de 4 équipes

Les deux premiers de poule sont qualifiés pour le championnat

Les troisièmes et quatrièmes de poule sont qualifiés pour la Coupe de la Ville organisatrice.

La participation à la Coupe de la Ville est obligatoire.

- Le cadre de jeu est celui des Féminines (cadre de validité du lancer du but de 3,50 m).